

Conditions générales de l'Union Vélocipédique Genevoise (vélodrome de Genève)

- Seuls les membres ayant complété leur **inscription sur le site internet du Vélodrome de Genève** et ayant réglé le montant de la cotisation correspondante à leur catégorie, sont autorisés à rouler librement, selon les tranches horaires réservées, sur la piste.
- La vignette autocollante, doit être apposés sur le vélo pour rouler sur la piste. La vignette doit être collée sur le côté gauche du vélo.
- Des contrôles réguliers seront effectués par des membres de la Commission du Vélodrome. Les fraudeurs seront être sanctionnés d'une mesure pécuniaire de CHF 200.-
- Le comité déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, chaque membres devra être au bénéfice d'une assurance accident personnelle
- Les **horaires d'ouverture** de la piste seront affichés sur le site du Vélodrome ainsi qu'à l'entrée de Vélodrome, et devront être respectés. Toute personne roulant hors tranche horaire sera priée de s'arrêter.

Matériel et équipements

- Seuls les vélos de piste, à pignon fixe, sans freins sont autorisés à rouler sur le Vélodrome.
- L'utilisation de guidons de contre-la-montre (prolongateurs) est autorisée uniquement pendant les entrainements des compétiteurs (mardi-vendredi). Des exceptions pourront être accordées, sur demande écrite auprès de la Commission du Vélodrome de Genève. Toutes personnes utilisant un guidon non traditionnel en dehors des conditions décrites ci-dessus, feront l'objet d'un avertissement pouvant entrainer l'exclusion du membre.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Les visières (type VTT) sont interdites sur la piste. Les casques à boudins sont interdits. Toute personne ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus, feront l'objet d'un avertissement pouvant entrainer l'exclusion du membre.
- L'utilisation de lecteurs musicaux ou téléphone est interdite pendant l'entrainement sur la piste. Le non respect de cette clause entrainera un avertissement pouvant entrainer l'exclusion du membre.
- Toutefois, une tolérance sera accordée dans le cas où moins de 3 coureurs se trouvent sur la piste en même temps.

Comportement sur la piste

- Conservez votre ligne, n'en changez pas sans vous assurer que vous n'allez gêner personne.
- Le dépassement d'un cycliste s'effectue par la droite, sauf si celui-ci roule à la ligne bleue et que l'on roule en bas de la piste, entre les lignes noire et rouge.

- Avant de céder le relais, toujours au bout de la ligne droite, s'assurer que personne ne double à cet instant, ensuite indiquer son intention avec le coude droit et s'écarter par le haut.
 - Lorsqu'un groupe roule en file indienne en bas de piste, le premier cycliste roule entre les lignes noire et rouge. Le second veille à bien rester au dessous du premier coureur afin de permettre un changement de relais en toute sécurité.
 - La zone comprise entre la ligne rouge et la ligne bleue est une zone de transition destinée à monter, descendre, doubler ou donner un relais. En aucun cas on doit l'utiliser pour rouler en permanence.
 - La « Côte d'Azur » est une zone destinée à monter ou descendre de la piste ; on doit la dégager le plus rapidement possible pour laisser la place aux autres.
 - Ne roulez pas de front afin de laisser le passage aux autres usagers.
 - Pour vous arrêter, quitter un groupe ou changer de trajectoire, pensez à indiquer la direction que vous voulez prendre, en tendant le bras ou en faisant un mouvement du coude comme si vous donnez un relais. Par analogie avec la circulation routière, indiquez ce que vous voulez faire, pas ce que les autres devraient faire. Soyez respectueux envers les infrastructures et les autres usagers
 - Ne crachez pas et ne vous mouchez pas sur la piste.
 - Les boissons sont interdites sur le vélo ou dans les poches du maillot.
 - Si vous abîmez la piste lors d'une chute, prière d'aviser le gardien.
- Ne roulez pas à vélo dans les couloirs du Centre Sportif, le non respect de ce point entrainera un avertissement ou l'exclusion du membre.